



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 mars 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 16 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nédellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Cindy Le Hen, absente à partir de 22 heures, a donné pouvoir à Isabelle Baltus

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Bernard Nédellec

4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Exposé :

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2015 de chaque budget présenté ci-dessous :

I - Budget Principal

Le compte administratif 2015 du budget principal dégage un résultat global de 973 574,35€ réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 249 372,21€ et un déficit d'investissement de -275 797,86€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -676 261,98€.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement, en réserves (article 1068), l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 249 372,21€.

Le déficit d'investissement est donc reporté en section d'investissement (article 001) à hauteur de -275 797,86€.

Le solde des restes à réaliser est reporté en section d'investissement.

Par ailleurs, suite à la clôture de plusieurs budgets annexes, il est proposé d'intégrer leurs résultats dans le budget principal :

❖ Budget annexe cimetière

L'excédent de fonctionnement du budget annexe Cimetière d'un montant de 3 507€ est affecté en recettes d'investissement du budget principal (article 1068 « réserves »)

❖ Budget annexe ZA de Kergoaler

L'excédent de fonctionnement du budget annexe de la ZA de Kergoaler d'un montant de 623 332,21€ est affecté en recettes d'investissement du budget principal (article 1068 « réserves ») ;

L'excédent d'investissement du budget annexe de la ZA de Kergoaler d'un montant de 37 943,50€ est affecté en recettes d'investissement du budget principal (article 001« solde d'exécution du résultat d'investissement ») ;

❖ Budget annexe Lotissement de Kergoaler

Le déficit de fonctionnement du budget annexe Lotissement de Kergoaler d'un montant de 145 358€ est affecté en dépenses d'investissement du budget principal (article 1068 « réserves »)

L'excédent d'investissement du budget annexe Lotissement de Kergoaler d'un montant de 78 097,64€ est affecté en recettes d'investissement du budget principal (article 001 « solde d'exécution du résultat d'investissement »)

Ainsi, après affectation des résultats des budgets annexes, l'affectation des résultats 2015 du budget principal se présente ainsi :

-Recettes d'investissement :

*article 1068 « réserves » : 1 876 211,42€

*article 001- « solde d'exécution du résultat d'investissement » : 116 041,14€

-Dépenses d'investissement :

*article 1068 « réserves » : 145 358€

*article 001 « solde d'exécution du résultat d'investissement » : 257 797,86€

II - Budgets Annexes :

> Budget EAU

Le compte administratif 2015 du Budget Eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 153 299,67€ et un excédent d'investissement de 346 967,71€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -95 532,10€.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation, soit 153 299,67€ en réserves (article 1068) en section d'investissement.

L'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser sont reportés en investissement.

> Budget ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2015 du Budget Assainissement dégage un excédent d'exploitation de 20 857,18€ et un excédent d'investissement de 355 580,84€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -43 852,70€.

Il est proposé de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (article 002), pour sa totalité, soit 20 857,18€.

L'excédent d'investissement est reporté en section d'investissement (article 001) ainsi que le solde des restes à réaliser.

> Budget CINEMA « la Bobine »

Le compte administratif 2015 du Budget Cinéma dégage un excédent d'exploitation de 73 408,43€ et un déficit d'investissement de -108 331,96€.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation en recettes d'investissement (réserves – article 1068) à hauteur de 59 408,43€ et de reporter le solde en section d'exploitation (article 002), soit 14 000€.

Le déficit d'investissement est reporté en section d'investissement.

> Budget Cimetière

Le compte administratif 2015 du budget annexe cimetière dégage un excédent d'exploitation de 3 507€.

Ce résultat sera transféré dans le budget principal une fois le compte de gestion clôturé.

> Budget ZA de Kergoaler

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent d'exploitation de 623 332,21€ et un excédent d'investissement est de 37 943,50€.

Ces résultats seront transférés dans le budget principal une fois le compte de gestion clôturé.

> Budget Lotissement de Kergoaler

Le compte administratif 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 145 358€ et un excédent d'investissement d'un montant de 78 097,64€.

Ces résultats seront transférés dans le budget principal une fois le compte de gestion clôturé.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 16 mars 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.



Pour expédition conforme
LE MAIRE,
Michaël QUERNEZ